

VILLE D'EU

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Délibération N° 2025/208/DEL/8.1

Séance du 25 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 25 septembre à 19 h 15, se sont réunis à la salle Michel Audiard, les membres du Conseil municipal de la Commune de EU, sous la présidence de M. Michel BARBIER Maire en session, par suite de la convocation faite par Monsieur le Maire dans le délai voulu par la loi.

Présents : M. BARBIER Michel, Mme BRIFFARD Claudine, M. GODEMAN Sébastien, Mme DUJEANCOURT Anne, M. LLOPEZ Laurent, Mme INZANI Béatrice, M. MARTIN Jean-Marie Adjoint, Mme DUNEUFGERMAIN Thérèse, Mme DOUDET Catherine, M. BOSCHER Emmanuel, Mme FIRION Isabelle, M. SEIGNEUR Pascal, M. DANJEAN Laurent, Mme ROCHE Karine, M. VASSELIN Julien, M. DENEUFVE Gilbert, M. ADAM Hervé, Mme VANDENBERGHE Isabelle, Mme BOUQUET Marie Odile, M. ACCARD Stéphane, M. MANGEON Stéphen.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Mme CHAVES Hélène par Mme DUJEANCOURT Anne, M. RUELOUX Samuel par Mme BRIFFARD Claudine, Mme DELVAL Isabelle par M. ADAM Hervé, M. CARBONNET Yann par Mme INZANI Béatrice, Mme THERIN Aurélie par M. GODEMAN Sébastien, M. NORBERT Jean par M. BARBIER Michel, Mme GAOUYER Marie-Françoise par Mme DUNEUFGERMAIN Thérèse.

Absent : M. DUCHAUSSOY Joël.

Le secrétariat a été assuré par : M. VASSELIN Julien.

Date de convocation : 19/09/2025	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 21	Nombre de pouvoirs : 7 Absent : 1
Nombre de suffrages exprimés : 28	Votes pour : 28
Votes Contre : 0	Abstention : 0

**Objet : PROGRAMME D'EVALUATION DU PATRIMOINE
ARCHEOLOGIQUE MENACE PAR L'EROSION DU LITTORAL :
AVENANT N° 1 A CONVENTION AVEC LA DRAC POUR LE SITE DE
BRACQUEMONT**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2024/166/DEL/8.9 du 10 juillet 2024, la ville l'a autorisé à signer une convention avec la DRAC de Normandie pour une opération d'archéologie programmée d'un montant de dépenses évalué à 14 000 €. En effet, la DRAC de Normandie conduit une démarche partenariale en vue de développer l'évaluation des sites archéologiques menacés par l'érosion du littoral normand et le recul du trait de côte.

Dans le cadre d'un programme de sondages sur l'enceinte fortifiée gauloise de Bracquemont sur la commune de Petit-Caux, elle sollicite pour la deuxième année consécutive le service archéologique de la ville d'Eu pour y apporter son expertise scientifique avec une prise en charge totale du financement de l'opération sous la forme d'une subvention. Cette dernière prend en charge le salaire (charges comprises) de l'agent, ainsi que tous les frais associés.

.../...

C'est une opération de fouille programmée et non préventive, le service archéologique est ainsi compétent pour mener cette mission. Celle-ci devrait avoir lieu en septembre.

Ce partenariat doit toutefois faire l'objet d'un avenant joint à la présente délibération pour prolonger la convention signée par délibération 2024/166/DEL/8.9 du 10 juillet 2024, pour le prolonger pour l'année 2025.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant de cette convention de partenariat avec la Drac nécessaire à la réalisation de cette opération d'archéologie programmée.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Fait et délibéré en séance

Le Maire,
Michel BARBIER



Le secrétaire de séance,
Julien VASSELIN

Avenant N°1 à la convention cadre du 10

Envoyé en préfecture le 26/09/2025
Reçu en préfecture le 26/09/2025
Publié le 26 SEP. 2025 S'LOW
ID : 076-217602556-20250925-2025208DEL-DE

Programme d'évaluation du patrimoine archéologique menacé par l'érosion du littoral 2025

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

– Le Ministère de la Culture, Direction Régionale des Affaires Culturelles de Normandie,

Représenté par Monsieur Jean-Michel KNOP, Directeur régional des affaires culturelles,

Ci-après dénommé **La DRAC**
sise 13bis rue Saint-Ouen 14052 CAEN cedex 04

D'UNE PART,

ET

– La Ville d'Eu

Représentée par Monsieur Michel BARBIER, Maire de la Ville d'Eu,

Ci-après dénommée **LA VILLE d'EU**

D'AUTRE PART,

IL A ÉTÉ EXPOSÉ ET CONVENU CE QUI SUIT

SLOW

ARTICLE 1 : Rappel de l'objet de la convention

La DRAC conduit une démarche partenariale en vue de développer l'évaluation des sites archéologiques menacés par l'érosion du littoral normand et le recul du trait de côte. Dans le cadre d'un programme de sondages, elle souhaite une première approche de certains sites localisés en bordure de falaise littorale à proximité de la Ville d'Eu et dans des secteurs particulièrement exposés à des effondrements.

La DRAC a demandé au service d'archéologie de la Ville d'Eu de coordonner ce travail et d'y apporter son expertise scientifique.

Le programme pour la première année (2024) a permis la réalisation de sondages archéologiques sur le site du camp de César à Bracquemont (parcelles AR145 à Dieppe et ZB2 à Petit-Caux), qui ont été réalisés sous la responsabilité scientifique de Guillaume BLONDEL, archéologue au service municipal d'archéologie de la Ville d'Eu.

La DRAC Normandie assurera la dévolution définitive des mobiliers.

Il a été convenu que l'ensemble du travail demandé doit requérir un travail de coordination d'un groupe de recherche, un travail de recherche documentaire associé à des missions de terrain. Des déplacements seront entrepris en tant que de besoin dans le cadre de ce travail, qui pourra, par ailleurs, faire intervenir des étudiants stagiaires ou des archéologues bénévoles.

Les résultats ont été présentés sous la forme d'un rapport d'opération qui a été rendu au mois de janvier, conformément à la convention.

Le présent avenant à la convention du 10 juillet 2024 a pour objet de définir les engagements respectifs des parties concernant une seconde opération de sondages prévue pour l'année 2025 sur la partie orientale de l'oppidum de Bracquemont et dont le programme figure en annexe du présent avenant.

ARTICLE 2 : MONTANT DE LA PRESTATION

L'opération sera financée par le versement d'une subvention par la DRAC à la Ville d'Eu pour la réalisation du projet défini à l'article 1, s'élevant à 14.000 € (euros).

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE REALISATION DE LA PRESTATION

La Ville d'Eu s'engage à mettre en œuvre l'objet de la convention défini à l'article 1 sous sa responsabilité.

La Ville d'Eu ne peut reverser tout ou partie du montant de la subvention, ni en changer l'affectation.

ARTICLE 4 : MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Sur présentation d'un dossier d'opération d'archéologie programmée, la somme de 14.000 €, soit 100 % du montant de la subvention, sera versée par la DRAC par le biais d'un arrêté lorsque la convention aura été signée par les deux parties, à condition que le bénéficiaire ait respecté le délai imparti pour retourner la convention signée à la DRAC (cf. article 8 de la présente convention).

ARTICLE 5 : DURÉE

La durée de la présente convention est de douze (12) mois à compter de son entrée en vigueur (définie à l'Article 6 de la présente convention).

ARTICLE 6 : DÉLAIS LIES A LA CONVENTION

La convention prend effet à la date apposée par le dernier signataire.

Elle doit être signée et retournée à la DRAC par le bénéficiaire dans les deux mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature sous peine d'annulation de la convention.

ARTICLE 7 : Les articles 6 à 12 de la convention du 10 juillet 2024 sont inchangés.

Annexe : Programme des travaux et plan d'emprise des sondages pour l'année 2025

Fait en 2 exemplaires originaux, à Caen, le

*Pour le Préfet de la région Normandie,
et par délégation,
Le Directeur régional des affaires culturelles,*

Jean-Michel KNOP

*Pour la Ville d'Eu,
Le Maire,*

Michel BARBIER

- Annexe 1 : dossier scientifique : le site fortifié de Bracquemont.
- Annexe 2 : plan du site fortifié.
- Annexe 3 : plan des sondages programmés en 2025.

ANNEXE 1 PROJET D'INTERVENTION 2025

Le site du *Camp de César* ou *Cité de Limes* est situé, dans le nord de la Seine-Maritime, à 3km au nord-est de Dieppe ; il est intégré à l'unité paysagère du Petit-Caux. Établie en bord de falaise, à cheval sur le hameau de Puys (ancienne commune de Neuville-lès-Dieppe, rattachée à Dieppe depuis le 1^{er} janvier 1980) et l'ancienne commune de Bracquemont (aujourd'hui intégrée à la commune nouvelle de Petit-Caux depuis le 1^{er} janvier 2016), cette enceinte fortifiée surplombe la Manche de plus de 70m de haut. La partie conservée couvre actuellement une cinquantaine d'hectares et le recul du trait de côte entraîne progressivement la disparition de la partie nord du camp. L'enceinte est également traversée par une vailleuse perchée (le val de Gringoria), dominant de nos jours les flots d'une trentaine de mètres.

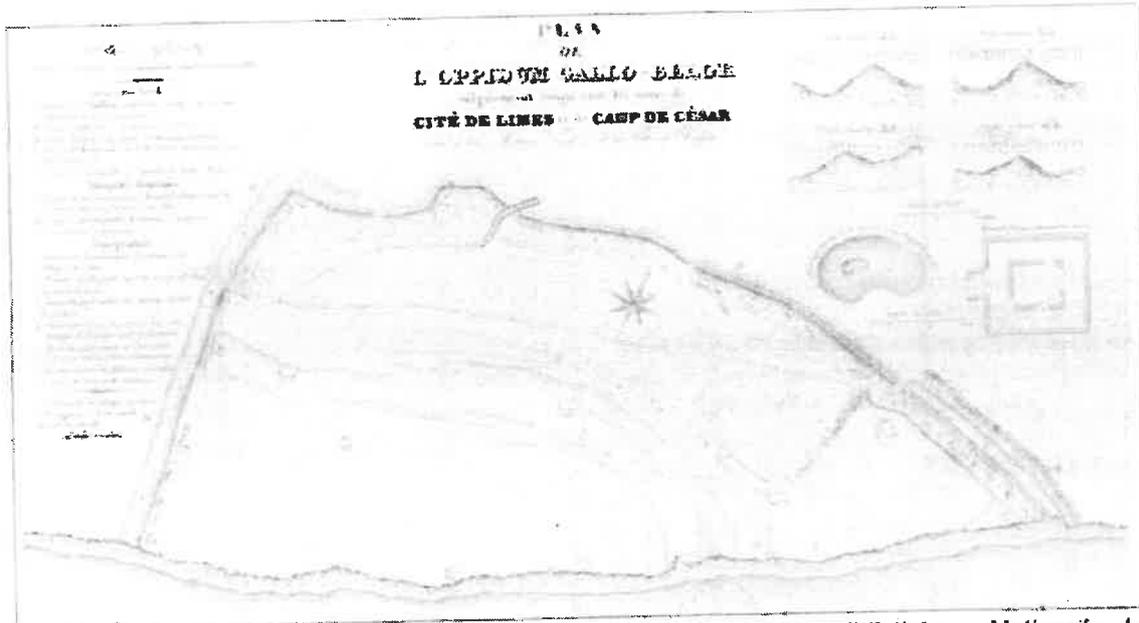


Fig. 1 : Plan de la Cité de Limes gravé par Monoyeur en 1860 (Bibliothèque Nationale de France).

Deux interventions archéologiques sont prévues en 2025 au nord-est de l'enceinte dans l'environnement du « Grand Mur ». Cette opération s'inscrit dans le programme d'évaluation des sites archéologiques menacés par l'érosion du littoral normand mené par la DRAC.

En accord avec l'agriculteur, la première se déroulera du jeudi 31 juillet au lundi 4 août. Les interventions archéologiques sont prévues sur la parcelle 137 ZB 7 (sondages 1, 3, 4 et 5). Ce secteur, alors en culture, n'avait pas pu être investigué en 1996 lors de la campagne de fouille dirigée par Claire Beurion. L'objectif de cette nouvelle campagne est de renseigner la présence de vestiges sur cette partie du camp qui semble mieux préservée de l'érosion des sols (dilatation de la couche loessique observée en 1996 sur la parcelle adjacente, BEURION 1996b). Ces sondages sont ainsi une opportunité de contribuer à documenter l'organisation interne de l'enceinte de La Tène finale à l'Antiquité tardive. La présence d'une occupation plus ancienne n'est pas non plus totalement exclue (Néolithique, âge du Bronze...) au regard des quelques éclats de silex observés en prospection de surface dans les champs cultivés voisins ou des haches polies découvertes sur le site au XIX^e siècle. La base du talus sera également investiguée afin de mener les premières observations sur sa structuration interne et de rechercher des éventuelles traces d'occupation fossilisée par la structure défensive. Les problématiques en lien avec les aménagements de la seconde guerre mondiale (possibles souterrains, dépôts de munitions, casernements...) seront également prises en compte.

La seconde tranche aura lieu début septembre. Cette intervention a pour objectif de sonder le fossé extérieur du « Grand Mur », de rechercher du mobilier, d'établir un profil stratigraphique complet de la structure et d'actualiser les données établies par Sir Mortimer Wheeler dans la première moitié du XX^e siècle (sondages 6 et 7).

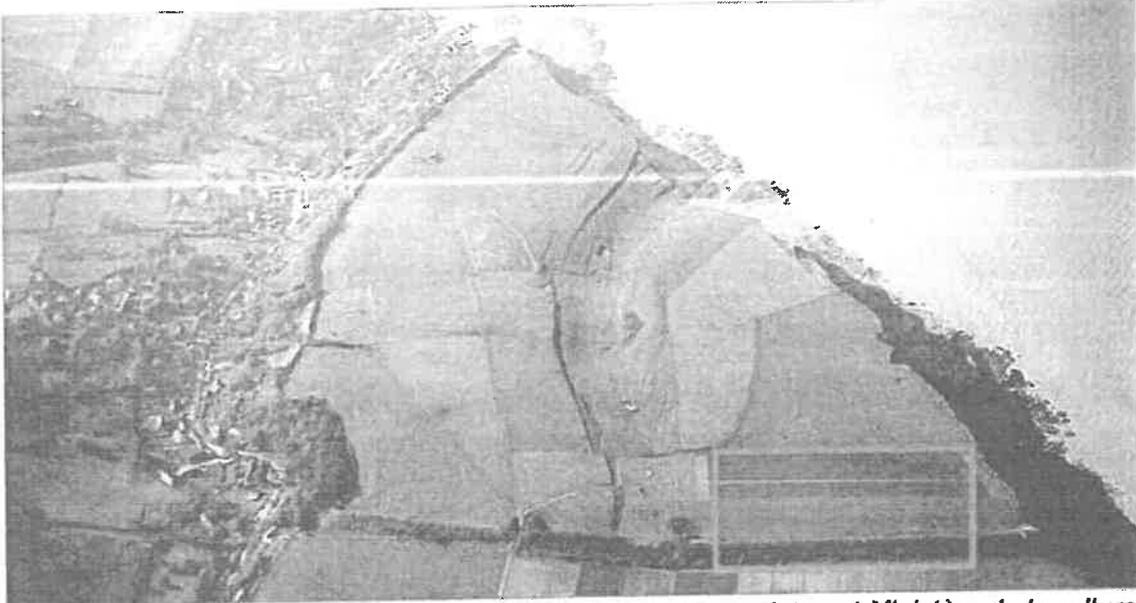
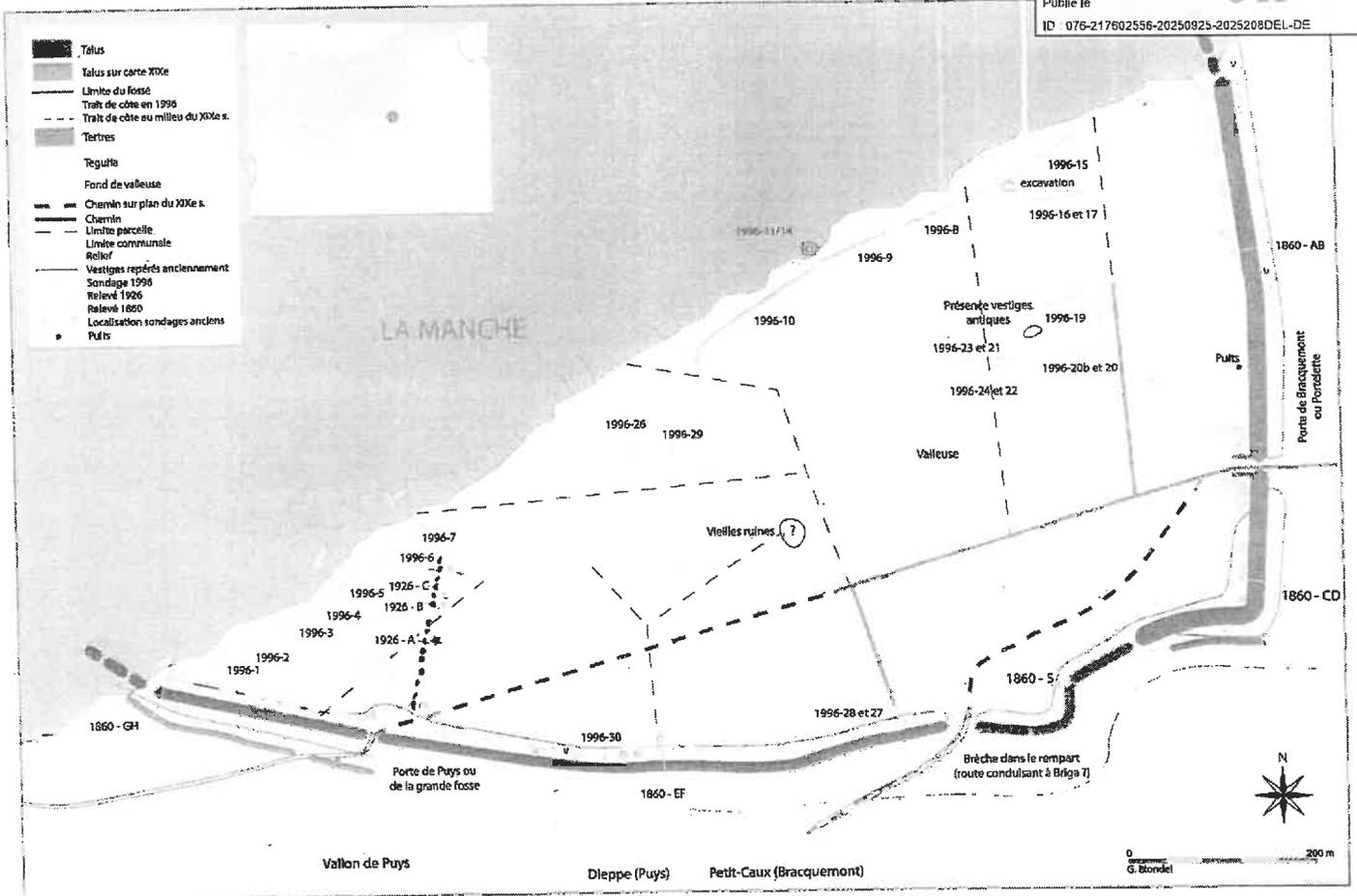


Fig. 2 : Vue aérienne vers l'ouest de la Cité de Limes (Source internet Ministère de la culture <https://archeologie.culture.gouv.fr/archeologie-aerienne/fr/les-ombres-revelatrices-de-micro-reliefs>). En rouge, le secteur d'intervention en 2025

Envoyé en préfecture le 26/09/2025
 Reçu en préfecture le 26/09/2025
 Publié le
 ID 076-217602556-20250925-2025208DEL-DE



Plan du site fortifié du Camp de César/Cité de Limes d'après Féret (1822-27); Hardy (1871); Vauvillé (1891); Toutain (1926); Beurion (1996)

Envoyé en préfecture le 26/09/2025
Reçu en préfecture le 26/09/2025
Publié le
ID : 076-217602556-20250925-2025208DEL-DE



PETIT-CAUX (76), Bracquemont, Camp de César, parcelle 137 ZB 7
projet de sondages archéologiques

 campagne 2025
 campagne 2025 et 2026



0 50 100 150 200 m